

Madame Ségolène NEUVILLE  
Secrétaire d'Etat auprès des personnes handicapées  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 28 novembre 2016

*Objet : Prises en charge complémentaires aux suivis CAMSP et CMPP*

Madame la Ministre,

Les associations et organismes signataires cités ci-dessous sont très préoccupés par les difficultés auxquelles se heurtent les familles des enfants suivis dans les CAMSP ou les CMPP.

La remise en cause par certaines CPAM du remboursement de prises en charge complémentaires aux suivis des CAMSP et CMPP dispensées par des personnels de santé libéraux, conduisent à des ruptures de prises en charge thérapeutiques préjudiciables aux enfants, au grand désarroi de leurs familles, mais également à terme à la sécurité sociale, confrontée à un nombre de coûts induits par des complications liées à l'aggravation des troubles.

Dans votre réponse du 28 janvier 2015 à l'ANECAMSP, vous réitériez votre soutien et vous nous assuriez de la prise en compte de ce problème et de nos propositions, ce dont nous vous remercions.

Aussi, les organisations signataires souhaitent attirer votre attention une nouvelle fois sur la question des prises en charge complémentaires aux accompagnements des CAMSP et CMPP, et soutiennent la demande de l'ANECAMSP et de la FDCMPP « **de demander aux pouvoirs publics et au législateur de prendre les dispositions afin que la réglementation garantisse le maintien durable des possibilités de recours à des prises en charge complémentaires prescrites par le médecin du CAMSP ou du CMPP, soumise au contrôle médical et financées par l'assurance maladie et coordonnées par les CAMSP ou les CMPP en complétant l'article R314-122 et R 314-124 du CASF.**

**Il ne s'agit pas de créer de nouvelles dépenses pour l'assurance maladie mais de pérenniser les financements liés à ces prises en charge complémentaires».**

(cf. document ci-joint)

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Geneviève LAURENT et Marcel HARTMANN, ANECAMSP



**ANECAMSP**



10 rue Erard  
75012 Paris

**FDCMPP**



36 rue de Romainville  
75019 Paris

**AIRe**



165, rue de Paris  
75014 Paris

**ANCRA**



291 av. du Doyen G. Giraud  
34295 Montpellier cedex 5

**APAJH**



Tour Maine Montparnasse  
33 av. du Maine - 29ème étage  
75755 Paris cedex 15

**APF**



17 Bd Auguste Blanqui  
75013 Paris

**CROIX ROUGE**



98 rue Didot  
75694 Paris

**FEGAPEI**



14 rue de la Tombe Isoire  
75014 Paris

**FISAF**



12 rue Alfred de Musset - Ambarès  
33565 Carbon Blanc cedex

**FNASEPH**



29 rue des 3 Fontanot  
92024 Nanterre

**GPF**



11 bis rue T. de Banville  
75017 Paris

**FG PEP**



5-7 rue Georges Enesco  
94026 Créteil

**TRISOMIE 21**



4 sq. F. Margand BP 90249  
42000 Saint Etienne

**UNAPEI**



15 rue Coysevox  
75876 Paris cedex 18

**UNIOPSS**



15 rue Albert  
75214 Paris cedex 13

**FEHAP**



179, rue de Lourmel  
75015 Paris